



VERSAILLES

Porchefontaine Conseil de quartier

Conseil du lundi 20 mars 2018

Etaient présents :

Présidente : Martine Schmit

Vice-Président : Michel Lefèvre

Membres du conseil :

Collège des personnes élues :

Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Francis Flamand, Monique Miralles, André Montialoux, Francis Naudin, Marie-Caroline Prouff, Alain Roger

Collège des associations :

Michel Carré représentant titulaire du SDIP, Michèle Divan représentante titulaire du CCVP, Marc Meyer représentant titulaire de l'AFC de Versailles, Catherine Mordant représentante titulaire de la PEEP, Serge Piriou représentant titulaire d'Essor de Versailles, Chantal Simian représentante titulaire de SNL, Jean-Marc Vincent représentant suppléant du CLAP

Collège des personnes qualifiées :

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud, Valérie Chenuc, David Crépy, Isabelle Lallemand, Isabelle Richard

Etaient excusés : Xavier Bloch représentant titulaire de l'ALEPP, Nicolas Fouquet, Stéphanie Lescar, Hélène Schützenberger représentante titulaire de VEI, Geneviève Silvestre représentante titulaire de SESAKINO UFO

Etaient absents : Antoine Brillaud, François Siméoni

Egalement présents : Abdenor Salhi, Directeur de la Maison de Quartier, Marie-Jo Jacquy du Journal de l'Echo des Nouettes

1. Présentation du projet Cœur de Village

Le projet, initié par le Conseil de quartier, est présenté par Mesdames Cécile Gambelin, Directrice des Déplacements et des Aménagements Urbains, Direction Générale des Services Techniques, et Pamela SIMON, Responsable Pôle Ingénierie, Service Aménagement Urbain, Direction des Déplacements et des Aménagements Urbain, Direction Générale des Services Techniques et Cathy Biass-Morin, Directrice des Espaces Verts.

Le projet, élargi par rapport au projet initial, englobe la rue Coste jusqu'à la rue Albert Sarraut, le square Lamôme et le carrefour Yves Le Coz/Coste. Il consiste en plusieurs aménagements visant à améliorer le visuel du cœur du quartier :

- Elargissement du trottoir de la rue Coste côté boulangerie jusqu'à l'entrée du petit parc de stationnement
- Création d'un large plateau surélevé autour du carrefour Coste/Le Coz, visible par la couleur de son revêtement
- Square Lamôme : opération de végétalisation avec la plantation d'arbres, d'essence différente, dans des fosses, le long des rues Coste et Le Coz, d'arbustes, de plantes persistantes, formant ainsi trois niveaux de hauteurs différentes
- Implantation d'une bande végétale basse le long de l'immeuble Erignac et de points de verdure à l'angle du jardin et près des équipements électriques pour mieux les intégrer
- Création de trottoirs traversants aux intersections des rues qui inciteront fortement les véhicules à ralentir.
- Reprise et amélioration de la végétalisation de la placette située entre les rues Coste et Berthelot
- Création ou amélioration de points végétaux (petit parking avant la Maison de quartier, large trottoir devant l'immeuble angle Coste/Le Coz.

Il est précisé que le revêtement de la place ne sera pas modifié.

Le coût estimatif du projet est de 750 000 €.

Madame Schmit rappelle que l'objectif initial était de diminuer la minéralité du square, de revégétaliser le cœur du quartier et qu'il a été étendu à l'ensemble de la rue Coste entre les deux carrefours.

Elle précise aussi que la disposition du marché n'est pas modifiée par le projet et souligne que celui-ci se tient deux matinées par semaine, alors que la vie du quartier, notamment pour ses habitants, est quotidienne. Les habitudes des commerçants et consommateurs ne seront pas bouleversées.

Le projet n'englobe malheureusement pas le talus SNCF qui reste en instance à défaut de réponse de la SNCF.

La DDAU, en accord avec le groupe de travail du projet, propose aux membres du Conseil d'inverser le stationnement entre le square et la rue Deroisin, créant ainsi une chicane engendrant de fait un ralentissement de la circulation, ainsi qu'un gain de place de stationnement.

Il est précisé qu'il est proposé de faire un essai sur la chaussée actuelle avant les travaux, ce qui permettra de valider ou non avant mise en place définitive.

Les membres du Conseil se prononcent pour l'expérimentation de l'inversion du stationnement : 13 pour, 5 contre, 1 abstention. A vérifier : pb de giration véhicules lourds, notamment la longueur des cars serait incompatible avec le projet.

Le Conseil remercie vivement les services pour leur attention à ce projet et leur collaboration.

Par ailleurs, l'avis sur le projet Cœur de village est favorable à l'unanimité moins une abstention. Il fera l'objet d'une présentation en réunion publique d'ici la fin du trimestre.

2. Approbation du compte-rendu du conseil du 15 janvier 2018 : à l'unanimité

3. Compte-rendu des permanences du Conseil

Permanence du 10 février

Un habitant proche de la rue Albert Sarraut évoque les problèmes de stationnement créés par des voitures ventouses pendant la journée ou la semaine. Le seul moyen de lutter contre ces voitures serait d'instaurer un stationnement résidentiel.

Martine Schmit demande une réflexion sur ce type de stationnement et rappelle que si l'on remarque la présence d'un véhicule en stationnement continu pendant plusieurs jours, une semaine, il est possible d'avertir la police municipale qui procédera à des contrôles, un repérage et, le cas échéant, à une demande d'enlèvement du véhicule au bout de sept/huit jours.

Un membre du Conseil évoque le problème des garages transformés en pièces à vivre, sans autorisation. Un autre ajoute que des bateaux deviennent des places de stationnement privées. Une loi existe qui verbalise le stationnement sur son propre bateau. Il est souligné toutefois que ce type de stationnement permet de libérer des places et qu'il convient de l'encourager.

Un autre membre du Conseil évoque le problème des immeubles du quartier dans lesquels les stationnements sont impossibles.

Enfin, le coût financier que représente le stationnement résidentiel pour des familles à faibles moyens est évoqué.

La majorité des membres du Conseil, rejoignant la proposition d'un de ses membres, souhaite que soit consulté le président et le conseil de quartier des Chantiers sur ce sujet.

Le Conseil de quartier réserve son avis sur le stationnement payant demandé à ce jour par deux porchifontains.

Martine Schmit rappelle que les parkings municipaux ne sont pas des garages personnels, notamment de longue durée, et évoque spécialement le parc de stationnement des sports, récemment réaménagé et qui est très occupé. Les associations, sportifs et familles accompagnantes ne peuvent pas s'y garer et en ont fait la remarque à la Direction des sports.

4. Problème soulevé par la Paroisse Saint-Michel

La paroisse a soulevé un problème avec les Pompes Funèbres. Celles-ci devaient faire stationner les corbillards sur la place livraison rue des Célestins. Cette place serait mal positionnée ce qui conduit les Pompes Funèbres à garer leurs véhicules sur le parvis. Une réunion a eu lieu sur place.

L'idée retenue est de déplacer le parking à vélos sur le parvis et de changer le sens de circulation de la rue des Célestins entre la rue Yves Le Coz et la rue Victor Hugo. Le véhicule se garerait alors sur la place libérée par les vélos et dans le bon sens. En conséquence, il conviendrait également de changer le sens de circulation rue des Moines. La ville va tester la solution pour vérifier sa validité.

Le conseil émet un avis favorable à ce projet à l'unanimité.

5. Travaux des commissions

- a) Nuisances sonores : le chef de cabinet du Chef d'Etat-Major de l'Armée de l'Air, dans sa réponse du 22 janvier, précise l'existence de deux instances : la Commission consultative de l'environnement (CCE) et le Comité de suivi de la charte qualité de l'environnement sonore (CSC) et invite le Maire à demander à la Préfecture un siège pour un représentant de la ville.
- b) Création commission maison de santé pluri-professionnelle : suite aux alertes concernant tant la mise en application de la loi handicap que le manque de professionnels de santé, notamment à Porchefontaine.

Composée de Michel Carré, Valérie Chenuc qui la dirigera avec Michel Lefèvre et de quelques professionnels de santé du quartier, l'objectif est dans un premier temps de recenser et rencontrer les divers professionnels concernés, de dresser un état des lieux : accessibilité des cabinets, intérêt pour un exercice groupé, souhait individuel quant au type d'investissement envisagé (location, achat).

Des aides sont possibles : ARS, Département, ..

Un questionnaire destiné aux professionnels du quartier a été formalisé et diffusé aux professionnels de santé du quartier. Il en sera fait une synthèse qui sera présentée à Mme Bebin, Maire-Adjoint délégué à l'Action sociale et à la Santé aux alentours de la fin avril.

c) Nouveau réseau de bus :

A la suite de l'avis défavorable du CQ à la mise en place d'un couloir de bus entre Le Coz et Sarraut, le groupe de travail a rencontré, le 1^{er} mars, deux personnes de VGP pour préciser sa position.

Un point a été fait et il a été arrêté :

Nom des arrêts :

- Terminus « Porchefontaine – Grands Chênes » validé (sous réserve de la faisabilité en terme de nombre de caractères sur la girouette) ;
- Nouveaux arrêts rue Rémont : le CQ propose « Maison des Sports » ;

Terminus Porchefontaine – Grands Chênes :

- Le CQ valide l'itinéraire provisoire par les rues Jean des Vignes Rouges, Antoine Thierry et Anatole France mais alerte sur les girations potentiellement difficiles entre la rue Antoine Thierry et la rue Anatole France. Un test sera organisé en ce sens ;
- Le CQ valide le terminus provisoire dans l'encoche face au 22 rue Anatole France ;

Arrêt Stade de Porchefontaine :

- Le CQ valide la suppression de l'encoche au profit d'un quai en ligne permettant de créer quelques places de stationnement.
- ⇒ VGP se rapproche des services de la ville pour la problématique des cars scolaires. Le CQ propose un demi-tour à l'aire de retournement au camping si la dépose/reprise n'est pas possible devant l'entrée du stade.

Couloir bus rue du Pont Colbert :

- En supprimant la voie dédiée au tourne-à-droite rue Albert Sarraut, le CQ craint un report de la circulation rue Yves le Coz comme shunt pour les véhicules allant vers la rue Albert Sarraut ;
- Le CQ souhaite une étude plus globale « façade à façade » sur le secteur Le Coz – Pont Colbert – Sarraut pour améliorer la circulation sur le secteur.

d) Un groupe de travail comprenant des membres du conseil et des riverains de la rue Rémont a été constitué pour réfléchir, avec les services de la voirie, à la façon de diminuer la circulation de transit. Le SDIP participera à ce groupe de réflexion. Les membres de la commission circulation qui souhaitent y participer se manifesteront.

e) Optimisation du plan de circulation – projet

Un groupe de travail a été constitué composé de membres du Conseil auxquels ont été associés des riverains de la rue Rémont et de la rue Girardon, demandeurs. Objectif : revoir les sens de circulation dans le quartier. L'idée du « projet » est de compléter le dispositif Zone 30 en étudiant la mise en place de sens interdits ou de modifications de certains de ceux-ci afin d'enrayer la circulation de transit en la compliquant. Bien entendu les Porchifontains seront impactés mais il semble que c'est à étudier et nous avons l'appui des services, dont certains membres connaissent bien le quartier et avec qui il a pu en être discuté.

A sa demande un représentant du SDIP sera associé au groupe de travail.

6. Informations – Questions diverses

a) Rallye des Gazelles : Laure et Caroline : un budget bouclé in extremis, mais qui ne nous permettrait pas d'honorer notre engagement auprès d'Imagine for Margo : reverser 20% des fonds collectés à cette belle association dont nous portons les couleurs et que nous portons dans nos coeurs ! La réinscription reste valide et nous partirons en mars 2019, pour la 29^{eme} édition du Rallye Aïcha des Gazelles.

b) Manifestations :

Foire aux Plantes : 25 mars,

Esprit Jardin : 5 et 6 mai

Vide-grenier de Porchefontaine : 10 juin.

Fête de la maison de quartier : samedi 23 juin.

Fin du conseil : 23 h 10